

Le groupe DEPHY FERME viticulture 66

Le réseau DEPHY FERME national regroupe 3 060 agriculteurs engagés volontairement dans la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Il constitue une action phare du plan Eco-phyto visant la réduction de l'utilisation de pesticides, tout en maintenant une agriculture économiquement performante.

Les 3060 agriculteurs sont répartis en 257 groupes, toutes filières confondues. Au sein de chaque groupe, les agriculteurs sont rassemblés autour de thématiques communes.

Les exploitants participent à la réflexion de groupe. Ils définissent et mettent en œuvre de nouvelles orientations techniques sur leur exploitation. Ils rendent compte de leurs pratiques au sein et à l'extérieur du groupe en participant à la communication.

Un animateur favorise l'échange technique au sein du groupe et donne un rythme au projet. Il synthétise les résultats et les transmet aux partenaires techniques et scientifiques du réseau.

Le groupe viticulture du département est formé par 12 viticulteurs des Aspres, coopérateurs à la cave coopérative des Vignobles de Constance et du Terrassous, et par la station viti-vinicole de Tresserre. Le groupe fonctionne depuis 2011. La station de Tresserre, par ailleurs engagée dans le réseau DEPHY EXPE, a intégré le groupe en 2016 et apporte une expertise technique adaptée au terroir.

Quels enjeux ?

Les principaux enjeux pour les viticulteurs du groupe sont d'obtenir une production



Visite du groupe DEPHY66 à la station viti-vinicole de Tresserre - juin 2017



Jeune plantation de cépage marselan

saine et de qualité, d'atteindre des niveaux de rendements satisfaisants, de travailler et de vivre dans un environnement sain et agréable.

> **1^{ère} phase du projet.** Durant cette phase (2011 à 2015), les viticulteurs ont travaillé sur différents leviers techniques. Les objectifs sont, selon les cas, la réduction de dose lors des traitements, l'économie de passages (réduction du nombre de traitements sur une saison sur une même cible) ou la substitution (remplacement d'une technique par une autre).

Ces leviers sont :

- > L'amélioration de la qualité de pulvérisation permettant d'optimiser l'efficacité de chaque traitement ;
- > La mise en œuvre d'un programme de lutte contre le mildiou par l'utilisation de bouillie bordelaise à doses réduites ;
- > L'optimisation de la lutte contre les tordeuses de la grappe (eudemis) par l'évaluation de la pression du ravageur en fonction des secteurs et la suppression quasi systématique du traitement de la première génération ;
- > La plantation de variétés nouvelles sur le territoire : exemple du cépage marselan, qualitatif et moins sensible à l'oïdium, à l'eudemis, à la coulure climatique ;
- > Une prospection accrue des foyers de Flavescence Dorée sur les parcelles.

Une façon d'exprimer les résultats obtenus est l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement) total, soit la somme des doses homologuées de produits phytosanitaires utilisés sur les parcelles d'une exploitation durant une campagne. On peut scinder l'IFT total en sous catégories afin d'obtenir des IFT totaux herbicides, fongicides et insecticides.

D'une façon générale, on a pu observer une baisse des IFT fongicides, en grande partie liée à l'évolution des stratégies de lutte contre le mildiou et à la modulation des doses de fongicides contre l'oïdium chez certains exploitants du groupe.

Il a été difficile de baisser l'IFT insecticide : Concernant l'eudemis, les viticulteurs ont dû faire face à des pressions importantes et généralisées pouvant mettre en péril les récoltes. Concernant la flavescence dorée, le risque d'évolution de la maladie est très présent et l'arrêté préfectoral impose

3 traitements obligatoires contre la cicadelle vectrice de la maladie sur le secteur. L'IFT herbicide est en légère diminution. Tous les exploitants du groupe pratiquent depuis le départ le travail de l'inter-rang et ont réduit progressivement la largeur de la bande désherbée sous le rang.

- > **2^e phase du projet.** Sur la période 2016-2020 (en cours), elle prévoit :
 - > D'étudier les possibilités de mise en œuvre du travail du rang ;
 - > D'organiser des îlots de lutte contre l'eudemis par confusion sexuelle ;
 - > L'introduction dans les programmes de traitement de produits à longue rémanence ;
 - > L'introduction de cépages résistants aux maladies dans le parcellaire.

En parallèle à ces évolutions de pratiques, il est aujourd'hui primordial pour les viticulteurs de trouver des réponses aux problèmes de stress hydrique et de baisses de rendements malheureusement récurrentes.

Aussi, de nombreux exploitants du groupe soutiennent et souhaitent participer au projet en cours d'extension d'un réseau collectif d'irrigation sur le périmètre des Aspres.

Il est important de rappeler qu'irrigation raisonnée de la vigne et pratiques agro-écologiques sont tout à fait conciliables. L'irrigation peut autoriser certaines pratiques comme l'enherbement partiel.

Les exploitants souhaitent également faire évoluer leurs pratiques d'entretien des sols, notamment par la mise en place de méthodes analytiques adaptées et l'entretien organique des sols.

Le réseau DEPHY EXPE EcoViti Arc Méditerranéen

Mis en place en 2012 (2017 est la dernière campagne), le réseau Déphy Expé EcoViti Arc Méditerranéen regroupe 13 parcelles situées sur 3 grandes régions (Occitanie, PACA et Rhône Alpes) réparties sur 6 départements (Aude, Gard, Pyrénées Orientales, Hérault, Vaucluse et Drôme).

Notre département compte deux parcelles : un chardonnay en zone IGP sur le domaine du Lycée agricole de Rivesaltes (partenaire du réseau) et un grenache noir en zone AOP sur le domaine de la station vitivinicole de Tresserre (CIVR/CA66).

Les objectifs

L'enjeu est de produire des systèmes de culture innovants basés sur des prototypes viticoles à faibles niveaux d'intrants tout en maintenant une viticulture éco-

nomiquement viable, pour un vignoble en place et réalisable dans une conduite conventionnelle ou en agriculture biologique.

Stratégies et règles globales

Le postulat initial étant de réduire les IFT tout en maintenant une vendange de qualité (moins de 10% de récolte altérée) et le niveau de rendement escompté (tonnage défini au préalable en rapport avec le type de vin produit sur la parcelle), nous avons combiné différentes techniques existantes, testées une à une mais jamais réellement travaillées ensemble.

Les règles de décisions sont basées sur l'historique de la parcelle, l'observation des symptômes ou dépôt de pontes (notion de seuils d'intervention) à des stades phénologiques clés, et le suivi de la météo (annonce d'épisodes pluvieux). Afin de répondre à la diversité des situations du

réseau et selon l'esprit de « Mildium® » des traitements optionnels et obligatoires ont été décidés. L'adaptation des doses à la végétation selon la méthode « Optidose® » a également été mise en pratique.

Deux schémas

De ces stratégies sont nés deux prototypes : IPM-50% qui va utiliser des produits homologués en culture conventionnelle tout en s'interdisant l'emploi de produits de type CMR (Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique) et le prototype InnoBio qui va privilégier l'utilisation de produits dits biocontrôle innovants (homologués ou pas encore).

2017 : dernière campagne

Nous arrivons à la fin de ce suivi. Un bilan des deux stratégies sur les 6 années, de leurs évolutions nécessaires et indispensables pour respecter les objectifs qualitatifs et quantitatifs de chaque parcelle

sera effectué. Il complétera la première synthèse réalisée en décembre 2016. Le transfert vers des exploitations ou des fermes des groupes DEPHY est le prochain objectif. La mise en place des deux prototypes à l'échelle de l'exploitation paraît encore difficile surtout au niveau des seuils (notations, temps passé...). Le relais et le partenariat avec les fermes est ici indispensable.

La station : réseaux DEPHY ferme et expé

Depuis 2016, la station viti vinicole de Tresserre a intégré le groupe DEPHY ferme de Terrats. Elle est donc partie prenante et dans le réseau expérimentation (depuis 2012) et dans le réseau ferme. Une situation qui devrait permettre de faciliter les échanges entre les acteurs et le transfert de nouvelles stratégies déjà travaillées.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Eco-phyto.



Valérie Didier, responsable du projet DEPHY EXPE 66

Eric Noémie, animateur du groupe DEPHY FERME VITICULTURE 66

Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales